BULLETIN OFFICIEL | AMTSBLATT
CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Mise à ban
Date de publication: KABVS 16.10.2026
Visible par le public jusqu´au: 16.01.2027
Numéro de publication: BA-VS60-0000000359

Entité de publication

COMMUNE DE RIDDES

Commune de Riddes, Rue du Village 2, 1908 Riddes

Mise à ban – Parcelle N° 2348, Riddes

Titre de la mise à ban
Parcelle N° 2348

Propriétaire
Proz Frères SA
CHE-105.760.461
Rue de la Dixence 60
1950 Sion

Information sur la mise à ban

Il est interdit à quiconque - ayants droit exceptés - de stationner tout véhicule du Lundi au Vendredi de 06 h 00 à 18 h 00 sur toute la surface de la parcelle N° 2348, sous peine d'une amende de Fr. 2'000.00 au plus (art. 258 CPC).

Autorité de décision

Le Juge de Commune de Riddes, Gisela Luisier

Date de la décision
07.10.2026

Moyen de droit / Consultation

La mise à ban peut être contestée par le dépôt d'une opposition dans les 30 jours à compter du jour où l'avis est publié et placé sur l'immeuble par requête écrite adressée au juge de commune soussignée. L'opposition ne doit pas être motivée.

Point de contact
Commune de Riddes - Juge de Commune
Case postale 1
1908 Riddes

Délai
30 jours